

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 19 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absente excusée : CARRION Adèle (pouvoir à APPRIEUX Angéline),

Date de la convocation : 12 septembre 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Rapport d'activité 2019 Syndicat Mixte des Eaux Dolon Varèze

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte des Eaux Dolon Varèze a été présenté au Conseil Municipal.

Vu le rapport soumis à sa présentation,

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte des Eaux Dolon Varèze.



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 19 septembre 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

